

30 - Aménagement du siège social de l'Université Bourgogne Franche-Comté - Réhabilitation du Pavillon du Directeur de l'Observatoire - Approbation du projet et autorisation de signature de divers marchés - Demandes de subventions

M. LOYAT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :

Contexte

La Loi pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche du 22 juillet 2013 a eu pour effet de redéfinir la carte universitaire. Dans ce cadre, une communauté d'universités et d'établissements (COMUE) dénommée «Université Bourgogne Franche-Comté» (UBFC) est en cours de constitution. Sa création par décret devrait intervenir au cours de l'année 2015.

Le nouvel établissement public fédère plusieurs types d'établissements (universités, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce...) avec une ambition marquée par les enjeux de la recherche. Les établissements fondateurs délèguent à l'UBFC la coordination des stratégies de leurs structures de recherche. L'UBFC attribuera elle-même à ces structures de recherche leurs crédits récurrents de fonctionnement, exprimant ainsi une politique scientifique propre, matérialisée par une signature scientifique commune. Les écoles doctorales relèveront de l'UBFC qui délivrera le doctorat et l'habilitation à diriger des recherches.

Les collaborations entre les établissements membres de l'UBFC sont anciennes et s'intensifient depuis 10 ans. C'est ainsi que, dans un souci d'équilibre territorial, le siège social de la Fondation de Coopération Scientifique dénommée «PRES Bourgogne Franche-Comté» est situé à Dijon tandis que le projet de statuts de l'UBFC, adopté par les membres fondateurs, précise dans son article 5 : «Le siège d'UBFC se situe à Besançon».

Le choix d'implantation s'est porté sur le site de l'Observatoire, en raison de sa situation au cœur du campus universitaire, de sa commodité d'accès et du prestige de ce lieu, emblématique de l'histoire scientifique de la Ville. L'Observatoire des Sciences de l'Univers, rattaché à l'Université, dispose de la jouissance des lieux qui appartiennent à la Ville de Besançon qui a fourni le terrain et construit les bâtiments en application d'un traité passé avec l'Etat en 1882. L'ensemble des bâtiments ainsi que le parc sont classés au titre des monuments historiques par arrêté du 3 mai 2012 et labellisés «Patrimoine du XX^{ème} Siècle» par le Ministère de la Culture.

Le bâtiment retenu pour loger le siège de l'UBFC est le Pavillon du Directeur situé dans la partie Sud du parc. Ce bâtiment qui n'est plus occupé depuis 1997 et dont la structure est globalement en bon état, devra être restauré en tant que monument historique, mis en valeur et aménagé selon les besoins de l'UBFC.

Programme et délais

Les travaux concerneront tous les étages du bâtiment et comprendront :

- la restauration extérieure (enveloppe et clos/couvert),
- la restauration des installations techniques (électricité, eau, chauffage) et des aménagements intérieurs,
- le raccordement à la chaufferie bois de l'Université,
- la mise en accessibilité selon les réglementations en vigueur,
- l'aménagement des abords, la signalétique.

Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage : Ville de Besançon

Maîtrise d'œuvre : Architecte en Chef des Monuments Historiques ou Architecte de compétence équivalent.

Délais

Lancement de la consultation de Maîtrise d'œuvre : novembre 2014

Notification du marché de MOE et lancement des études préalables : février 2015.

Financement

L'estimation du coût de l'opération qui sera actualisée par les études de maîtrise d'œuvre se monte à 1 107 600 € TTC (valeur juin 2014), soit 923 000 € HT.

Cette opération est par ailleurs susceptible d'être soutenue par les partenaires dans le cadre du futur Contrat de Plan Etat-Région 2015/2020 et au titre de la conservation du patrimoine historique (pour la partie bâtiment classé Monument Historique).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le lancement de l'opération de rénovation du Pavillon du Directeur de l'Observatoire et l'engagement des études de conception,

- autoriser M. le Maire à lancer les diverses consultations nécessaires,

- autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des marchés afférents, les avenants éventuels et tous les actes contractuels se référant à cette opération,

- autoriser M. le Maire à solliciter les aides financières des partenaires institutionnels (Union Européenne, Etat, Région de Franche-Comté, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Département du Doubs), la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

«M. Pascal BONNET : Je trouve que c'est une excellente chose qu'on ait la présidence de l'Université fusionnée à Besançon dans le contexte actuel où il y a des incertitudes sur l'avenir de Besançon dans la future grande région, donc je vote avec détermination ce rapport. Je voulais profiter aussi de ce point pour évoquer la question de l'avenir du jardin botanique puisque ce sont deux projets qui sont liés puisque c'est le même site, donc je voudrais savoir où l'on en est.

M. LE MAIRE : C'est Anne VIGNOT qui t'a demandé de poser la question non ? (rires).

M. Eric ALAUZET : Justement je vais dire un mot sur ce dossier important parce que réforme territoriale ou non, la coopération entre la Franche-Comté et la Bourgogne, entre Besançon et Dijon est appelée à constituer un point d'ancrage essentiel pour assurer le développement et l'évolution de notre territoire et celui de la capitale franc-comtoise. Cette coopération est déjà largement engagée depuis plusieurs années, au plan médical, culturel. Elle va trouver une concrétisation forte avec la communauté universitaire Franche-Comté - Bourgogne et l'installation de son siège à Besançon, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région je l'espère. Cet acte va solenniser cette ambition, il va également renforcer Besançon et illustrer parfaitement ce que peut être une coopération équilibrée entre nos deux régions, avec un partage des fonctions stratégiques. Les moyens financiers, la nécessité de soutenir les entreprises en difficulté et d'assainir nos comptes publics ne nous laissent malheureusement pas beaucoup de marge de manoeuvre financière. C'est pourquoi les projets doivent être désormais choisis avec beaucoup de soin et c'est pourquoi précisément ces projets doivent être optimisés, peut-être efficaces comme on dit savamment, afin d'obtenir les meilleures performances pour un coût le moins

élevé possible. Ceci nous contraint à plus d'imagination et de responsabilité et cette situation nous impose de reprendre tous nos projets, sans exception, avec un esprit d'ouverture, d'imagination, de courage également pour les adapter, les recalibrer et les repenser. Ainsi la réutilisation du bâtiment emblématique connu sous le nom de «maison du directeur», situé en plein cœur du campus universitaire, apparaît-il comme un excellent lieu d'implantation du centre stratégique de la communauté universitaire, comme vient de le rappeler Pascal BONNET. Son implantation au cœur du parc va rencontrer un autre projet, celui que tu as cité Pascal, un projet envisagé de longue date sur cet espace, il s'agit effectivement du jardin botanique. Un jardin de la découverte, des savoirs et de la connaissance qui va conférer à la COMUE une forte visibilité et une puissance supplémentaire. Ce projet de jardin sera en réalité une ébauche, modeste, dans un premier temps, inscrite certes dans une perspective ambitieuse, mais aussi dans le contexte financier que j'évoquais précédemment et donc dans une logique de modération financière. Il s'agit en réalité d'être opportuniste dans le bon sens du terme, en sachant saisir la conjonction qui se présente à nous de réaliser un projet complet et fort, composé de différents éléments dont l'ensemble apporte plus que la somme des parties. En effet le déménagement du jardin botanique et de ses collections du site de la place Leclerc vers un autre lieu est rendu impératif pour des raisons à la fois de sécurité mais aussi du fait du départ des équipes universitaires et du retrait de l'Université pour laisser place à l'émergence d'un projet urbain entre la gare et la City. Alors que l'enjeu d'un tel équipement n'est pas toujours bien compris -je parle du jardin botanique-, il faut présenter la multiplicité des facettes d'un tel équipement. Recherche, enseignement, sensibilisation du grand public, agrément, mais je veux insister, à travers les filières d'enseignement et de recherche intéressées par un tel équipement, sur la vocation économique et le potentiel que représente ce jardin botanique pour les secteurs économiques aussi divers que l'alimentation, la médecine, la cosmétique ou encore les biomatériaux innovants. Ce projet sera en outre l'occasion de livrer aux habitants de l'Agglomération et en particulier à ceux du Nord de la Ville et de l'Agglomération un espace vert qui sera le pendant au parc urbain à l'Ouest, à la forêt de Chailluz à l'Est, au Grand Désert au Sud et à la Gare d'Eau au centre. Voilà donc un projet réaliste, opportun, inscrit dans le contexte budgétaire actuel, avec une vocation affirmée, universitaire, économique, sociale et environnementale, un projet complet de quelques millions d'euros, quand la tendance des dernières années allait plutôt vers la dizaine de millions d'euros ou plus. Donc il faudra être ambitieux et modeste à la fois.

M. LE MAIRE : Par rapport à tout cela, notamment en ce qui concerne le jardin botanique, comme Eric vient de le dire, ça fait déjà quelque temps que nous en parlons, j'ai regardé donc tous les débats, les comptes rendus des débats que nous avons eus, entre autres dans un comité d'orientation. Nous en sommes toujours au même point. Il a été dit que le jardin botanique était un bon projet, jardin botanique, jardin des savoirs, que c'est toujours un projet partenarial, que les conditions pour réaliser le jardin botanique étaient les suivantes : l'inscription dans le CPER et la mise en place d'un projet partenarial. J'ai ressorti encore le compte rendu d'une réunion qui a eu lieu je crois en juin 2013. J'ai sollicité le Préfet par écrit sur les insuffisances des crédits du CPER. Je pense qu'il y a deux sujets qui doivent être inscrits dans le CPER, au moins inscrits, pas forcément pour commencer à les réaliser l'année prochaine, c'est le jardin botanique et la BUBM, la bibliothèque universitaire bibliothèque municipale. J'ai fait la même démarche auprès de Marie-Guite DUFAY que j'ai rencontrée très longuement là-dessus. Je crois qu'Eric ALAUZET vient de le dire, on est dans des contraintes budgétaires fortes. Je rappelle qu'aujourd'hui le jardin botanique est toujours inscrit dans le PPI de la Ville. Le problème qui va se poser assez rapidement c'est le devenir des collections parce que j'entends dire qu'on va partir de là-bas et que vont devenir les collections ? Je rappelle quand même que les collections ne sont pas la propriété de la Ville, les collections sont la propriété de l'Université. Ces collections sont des collections rares. Il faut donc que nous puissions prévoir où iront ces collections parce que de toute façon ces collections ne peuvent pas être abandonnées, on va en faire porter la responsabilité à la Ville. Il faut donc que l'Université là aussi nous dise bien quelle est sa priorité pour savoir demain où iront les collections. Et moi je pense qu'il ne serait certainement pas inutile de commencer à faire rapidement certainement une première tranche qui permette au moins provisoirement d'accueillir ces collections et de permettre le déménagement. En tout cas je n'accepterai pas d'être responsable de la destruction de ces collections puisqu'effectivement il faut que nous puissions nous mettre au point sur un projet collectif, partenarial, comme ça a toujours été dit, entre autres dans le cadre des comités de pilotage que j'ai eu l'occasion de présider. Donc ce sera une discussion que nous devons avoir avec M. le Préfet, qu'il y ait au moins une partie sur des crédits CPER ou éventuellement ailleurs, une partie qui permette au moins de démarrer et d'accueillir ces collections. Il

y a un projet global, Eric a dit que c'était un bon projet, il faut être clair, on ne va pas pouvoir tout faire tout de suite, on le sait bien, mais au moins que les collections soient préservées, dans un premier temps, que ça soit une première phase pour enclencher cela dans les années à venir. Je ne vois pas comment on pourra quitter la place Leclerc tant qu'un nouveau lieu d'accueil ne sera pas organisé, je ne vois pas comment. Donc c'est un sujet dont je me suis entretenu avec la Présidente de Région, qui a d'ailleurs reçu un accueil favorable lorsque je lui en avais parlé et dont je dois me réentretenir avec le Président de l'Université car les collections, effectivement, appartiennent à la nation, mais elles appartiennent quand même déjà à l'Université puisque ce sont des collections très très importantes pour tout le secteur, tous les laboratoires de l'Université qui travaillent sur ce sujet.

Par rapport au siège de la COMUE, je crois que c'est très important que nous puissions le faire. C'est déjà inscrit au CPER. Ce qu'il faut faire avancer c'est le problème des plantes, des collections. C'est-à-dire qu'il faut faire attention. Anne, je te laisse expliquer à petits mots sans entrer dans le fond puisque chacun sait que tu es très impliquée dans le domaine professionnellement.

Mme Anne VIGNOT : Une information juste pour dire que parmi les collections qui sont dans la serre les orchidées ont été sauvegardées lors de l'installation du barrage du Petit Saut en Guyane. A ce moment-là il y avait eu une mesure de protection, plusieurs équipes sont parties en Guyane pour aller chercher ces collections et je dois dire que grâce d'ailleurs au savoir-faire des jardiniers de la Ville de Besançon elles ont été maintenues jusqu'à présent. C'est un patrimoine génétique tout à fait particulier qui existe à Besançon et c'est une des rares collections qui a réussi à survivre depuis les années 1990, grâce à un savoir-faire local.

M. LE MAIRE : Je rappelle que le personnel du jardin botanique est constitué de personnel de l'Université mais aussi de personnel de la ville, je crois que c'est moitié-moitié, 3 ou 4 personnes de la Ville travaillent là.

Donc j'en reviens à la réalisation du pavillon du directeur de l'Observatoire, pas de remarques, pas d'abstention, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention et M. SCHAUSS n'ayant pas pris part au vote) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.